

CDVV	Participation aux frais	Moins de 25 ans	2012
-------------	--------------------------------	------------------------	-------------

Grâce à l'aide du Département de la Côte d'Or et de la ville de DIJON
Le CDVV propose aux jeunes des participations aux frais très réduites

Total Participations = Cotisation + Lic/Assurance + Lancements + Vols (au forfait ou à l'heure)

Cotisation		95,00 €
Licence Assurance	(Garantie 16 000 €) Avec Planeur Info obligatoirement:	87,50 €
Licence de la FFVV accompagnée d'une assurance RC(obligatoire) + garanties variables 0, 16, 32, 48 K€		mini 60,00 €
Si stage découverte sur + de 12 jours consécutifs, souscrire lic/ass annuelle (sans supplément)		
Mises en l'air		
Treillage	Suivi d'un vol de moins de 15 minutes	4,60 €
	Suivi d'un vol de 15 minutes ou plus	7,60 €
Remorquage	Le 1/100ème d'heure tachymètre remorqueur	(1) 2,05 €
Vols		
A l'heure de vol	Lancements non compris	27,00 €
Forfait heures illimitées	Lancements non compris	450,00 €
Stage découverte	Sur 12 Jours consécutifs, 15 vols au treuil ou 5 remorqués, 7 H de vol maximum, instructeur, Lic/ass. Dépassement à 21 € l'heure,	450,00 €
Vol avec instructeur	Supplément par vol	1,60 €
	Atterrissage campagne avec instructeur: Dépannage air ou route aux frais du club sauf pour les épreuves obligatoires à l'obtention du brevet.	

Bourses FFVV	Avoir entre 15 et 25 ans lors des vols Elles sont accordées pour la réalisation des objectifs suivants		
Formation initiale	Sur une durée de 2 ans maximum	Avec B I A	Sans B I A
	Lâcher:	150,00 €	150,00 €
	Brevet:	300,00 €	200,00 €
Perfectionnement			
Totaliser plus de 1000 Km sur la campagne (Planeur monoplace) inscrits à la Netcoupe		200,00 €	200,00 €
Performances			
Compétition			
Participation à un premier championnat officiel (interrégional jeune, régional, national):		200,00 €	200,00 €

Les bourses sont versées sur les comptes (club) des pilotes dès que nous les recevons
le montant des bourses peut être modifié par la FFVV

(1) Le prix du centième remorqueur pourra être modifié en cours d'année en fonction du prix de l'essence.